



COMMUNE DE SAINT-THONAN

CONSEIL MUNICIPAL
N° 4/2026

SEANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Thonan, dûment convoqués, se sont réunis, en séance publique, en mairie, salle du conseil, sous la présidence du maire, Eric MEVEL.

Date de la convocation : 29 mai 2026

Secrétaire de séance : Béatrice DOUENNE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers municipaux présents : 17

Nombre de votants : 19

Présents : M. Eric MEVEL, Maire ; M. Laurent BERTHEVAS, Mme Maryse ALLAIRE, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Alexandra BERTHEVAS, M. Sébastien LAMBERT, Adjoint au maire ; M. Arnaud CARADEC, Mme Myriam CROMBEZ, Mme Béatrice DOUENNE, M. Mickaël GRALL, M. Léo GUILLOU, Mme Jennifer KERDRAON, Mme Jeannick KERJEAN, Mme Marie-Laure LAOT, M. Ivane LEVENEZ, M. Jean-Yves PLOUGASTEL, M. Cédric RIBEZZO.

Absent excusé :

Mme Cécile JAEHRLING-GOURIOU qui a donné pouvoir à Mme Marie-Laure LAOT, Mme Christelle PLESSE qui a donné pouvoir à Mme Maryse ALLAIRE.

La séance est levée à 21h40.

DELIBERATION N° 40-2026 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES POUR L'ANNEE 2026

Madame Alexandra BERTHEVAS, adjointe au Maire, déléguée « Vie associative et Animation », expose aux membres du Conseil municipal que comme chaque année la commune souhaite apporter son soutien financier aux associations culturelles et sportives de Saint-Thonan pour les aider à développer leurs activités, à mener des projets et à mettre en place de nouvelles actions ou événements.

Sur dépôt d'un dossier de demande de subvention, la base de calcul de la contribution proposée est de 17€ par enfant et 5€ par adulte Saint-Thononais.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'attribuer une subvention aux associations listées ci-dessous :

ASSOCIATIONS	ACTIVITES	MONTANT EN €
Handball Saint-Tho	Pratique du handball en championnat ou en loisir à partir de 4 ans.	732,00
Courir Tout Simplement	Courir en loisir et en compétition - marche	1 030,00
Les Raquettes saint-thonnaises	Pratique tennis, tennis de table et badminton	718,00
Club Saint-Nicolas Génération Mouvement	Solidarité, partage, lien social à destination des aînés	695,00
Kan Ar Bed Musique	Enseignement de la musique - guitare, piano, batterie, éveil musical	387,00
Saint Thonan Gym	Cours de gym - bien être chez l'enfant (3-5 ans)	354,00
Jeunesse Sportive Saint-Thonanaise	Promouvoir l'apprentissage et le développement du football	1 343,00
Sainthonik	Activité de danse et de gym	1 452,00
Cyclo-Club	Cyclotourisme et VTT	362,00
Saint-Thonan Théâtre	Représentations théâtrales	70,00
Société De Chasse	Chasse, régulation des nuisibles et protection des récoltes	162,00
Comité Saint-Herbot	Promouvoir le cyclisme	50,00
Les amis de la bibliothèque	Lecture pour tous (1,25 € par habitant)	2 488,75
Saintthonanim' - comité d'animation	Organisation d'animations toute l'année	55,00
Union Nationale des Combattants de Saint-Thonan	Anciens combattants	102,00
Les ateliers du TAM	Activités loisirs créatifs : couture, broderie, tricot	60,00
	TOTAL	10 060,75

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission « Vie associative et animation » du 18 mai 2026,

CONSIDERANT la contribution de ces associations à l'animation de la commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** d'attribuer une subvention aux associations listées ci-dessous :

ASSOCIATIONS	MONTANT EN €	Pour	Contre	Abs.	Ne prenant pas part au vote
Handball Saint-Tho	732,00	19	0	0	
Courir Tout Simplement	1 030,00	19	0	0	
Les Raquettes saint-thonnaises	718,00	19	0	0	
Club Saint-Nicolas Génération Mouvement	695,00	19	0	0	
Kan Ar Bed Musique	387,00	19	0	0	
Saint Thonan Gym	354,00	19	0	0	
Jeunesse Sportive Saint-Thonanaise	1 343,00	19	0	0	
Sainthonik	1 452,00	19	0	0	
Cyclo-Club	362,00	19	0	0	
Saint-Thonan Théâtre	70,00	18	0	0	Ivane LEVENEZ
Société De Chasse	162,00	19	0	0	
Comité Saint-Herbot	50,00	19	0	0	
Les amis de la bibliothèque	2 488,75	19	0	0	
Saintthonanim' - comité d'animation	55,00	19	0	0	
Union Nationale des Combattants de Saint-Thonan	102,00	18	0	0	Jean-Luc VINCENT
Les ateliers du TAM	60,00	19	0	0	
Total	10 060,75				

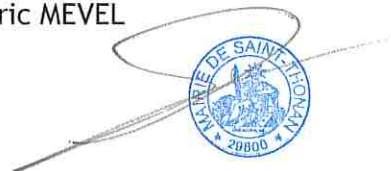
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Eric MEVEL

La secrétaire,
Béatrice DOUENNE



M. Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication de la présente publication, par courrier postal, 3 Ctr de la Motte, 35044 Rennes, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.